

« Le Gard, précurseur dans la protection de l'enfance »

L'invité du lundi | Daniel Carasco est le directeur de la maison d'enfants La Providence, dont l'origine remonte à 1668 et qui, aujourd'hui encore, diversifie ses modes de prise en charge.

Les aménagements en cours dans votre établissement vont vous permettre d'offrir une prise en charge plus large. De quelle manière ?

Le 1^{er} novembre, nous avons ouvert, au sein de nos locaux, une seconde maison des familles qui répond à toutes les normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées. Dernièrement, par exemple, nous n'avons pas pu héberger la mère d'un enfant, qui était en fauteuil roulant. Ce lieu pourra être utilisé par toutes les maisons d'enfants du département. Celle dont nous disposons déjà, fonctionne de 140 à 180 jours par an, et nous refusons beaucoup de demandes de l'extérieur. De plus, cette année, nous avons ouvert des services d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'Aide éducative à domicile (AED) renforcées. À moyens constants, ces actions innovantes nous ont permis de passer d'un effectif de 80 à 94 enfants, adolescents et jeunes majeurs pris en charge.

« L'un des plus gros problèmes ce sont le cas des enfants-rois »

Est-ce un aboutissement pour La Providence ?

En effet, nous disposons désormais de l'ensemble des moyens de protection de l'enfance, ce qui est assez rare pour une maison d'enfants. Nos maisons des familles permettent, par exemple, aux parents et aux enfants de partager, chez nous, de vrais moments d'intimité. Elles permettent, entre autres, à un père ou une mère éloignés d'exercer leur droit d'hébergement, le temps d'une journée ou plus. Depuis trente ans, le Gard est précurseur dans ce domaine. Notre objectif est



■ Daniel Carasco, en compagnie du président de l'association, R. Fourcadet, et du vice-président, B. Viremounelx.

Photo F. A.

toujours le même: proposer des alternatives à la séparation, aider l'enfant en associant sa famille.

Vous intervenez dans des cas de difficultés de la vie, de ruptures affectives.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Notre mission s'inscrit toujours dans le cadre de l'article 375 du Code civil (lorsque « les conditions d'éducation de l'enfant sont gravement compromises », NDLR), pour des mesures d'assistance éducative. Cela inclut les violences sexuelles, physiques, ou tout simplement des situations de parents dépassés. L'un des plus gros problèmes auquel nous sommes confrontés, ce sont les cas d'enfants-rois, très difficiles à encadrer, mais non psychiatisés.

Ce phénomène était-il moins fréquent, jusque-là ?

Quand j'ai commencé, il y a trente ans, oui. Ces enfants présentent des lacunes très importantes dans l'apprentissage des règles sociales de base. Ici, au self-service, ils peuvent, par exemple, insister pour prendre quatre desserts. Nous découvrons des familles où les enfants ne sont pas mis à table à l'heure du repas, mais vont eux-mêmes se servir dans le frigo quand ils ont faim. Au sein des foyers, ces comportements dégénèrent en conflits.

Quelles autres évolutions avez-vous constaté dans les publics dont vous vous occupez ?

Le fait que les difficultés éducatives

touchent désormais tous les milieux sociaux, pas seulement les plus démunis. Dans une famille favorisée, nous avons, par exemple, pris en charge des enfants dont la mère, devenue veuve, avait sombré dans l'alcoolisme. L'autre constat, c'est que la population du Gard augmente et voit arriver des familles en grande précarité, souvent confrontées à des problèmes éducatifs.

L'activité de La Providence est-elle toujours plus intense ?

D'une façon générale, pour prendre en charge tous les cas, il faudrait multiplier le nombre de lieux d'accueil par trois ! Chez nous, on observe un turnover important: de 50 à 60 entrées ou sorties par an.

Recueilli par **FABIEN ARNAUD**
farnaud@midilibre.com

L'association

Au côté de La Providence, financée par le conseil général, une association reposant sur des fonds privés épaula son action. Grâce à des dons (L'Estello, organisatrice de Miss Garons), elle offre des récompenses lors des réussites aux examens et finance souvent le permis de conduire des jeunes. Elle a également acquis une maison de vacances destinée aux enfants, à La Grande-Motte, et porte le projet d'un chalet dans les Cévennes (lire ci-dessous).

LA POLÉMIQUE À Valleraugue, levée de boucliers contre le chalet

À L'Espérou, un hameau du village de Valleraugue, dans les Cévennes, La Providence avait trouvé un terrain pour construire un chalet.

En décembre 2013, un permis de construire avait été accordé pour ce lieu de mise au vert qui devait bénéficier aux enfants et adolescents pris en charge par l'établissement. C'était sans compter l'hostilité des propriétaires du lotissement Les Granges de l'Aigoual, où se trouve la parcelle. Assistés d'un avocat, ils arguaient qu'un lieu privé ne peut accueillir un établissement public de cette nature. En mars dernier, confrontée à une mise en demeure, la maison d'enfants jetait l'éponge. « Nous avons pourtant fait valoir qu'il n'y avait jamais eu de problème avec la maison de La Grande-Motte où nos jeunes vont en vacances depuis des années, au cœur d'un quartier résidentiel. Cette opposition nous a beaucoup affectés, et nous avons été bien seuls dans cette histoire », lâche amèrement Daniel Carasco.